



ASSUREUR MILITANT

Niort, le 25 octobre 2013

La MAIF mise sur les jeunes et sur l'expérience de ses salariés

La MAIF et les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC ont signé un accord relatif au contrat de génération. Cet accord prévoit notamment le recrutement de 230 jeunes sur 3 ans et le maintien dans l'emploi des salariés seniors de plus de 57 ans. La Mutuelle entend ainsi confirmer son engagement en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors, tout en assurant un meilleur service au profit de ses sociétaires.

Le 21 octobre dernier, le groupe MAIF a signé un accord portant sur le contrat de génération avec les organisations syndicales, CFDT et CFE-CGC. En signant cet accord, la MAIF s'engage pour 3 ans sur 3 points essentiels : l'insertion des jeunes dans l'emploi, le maintien dans l'emploi des seniors et la transmission des compétences.

230 jeunes recrutés d'ici 2016

Avec la signature de cet accord, la MAIF s'engage à recruter 230 jeunes d'ici 3 ans. Cet objectif s'appuie notamment sur :

- **le recrutement de 105 jeunes de moins de 26 ans** (ou moins de 30 ans pour les salariés reconnus travailleurs handicapés) en CDI sur 3 ans. Les jeunes embauchés pourront s'appuyer sur l'assistance d'un salarié référent tout au long de leur parcours d'intégration et de formation.
- **le recrutement de 125 jeunes à temps partiel**, en CDI sur 3 ans, ceci afin de leur permettre de concilier étude et vie professionnelle dans des conditions de rémunération favorables. Dans ce cadre, le temps partiel annualisé sera accompagné de certaines garanties telles que :
 - o des horaires fixés en **tenant compte de l'emploi du temps** de leur programme de formation ;
 - o un nombre d'heures annuel minimum **qui permet de valider les trimestres travaillés au titre des régimes de retraite**.
 - o **l'engagement de bénéficier d'une proposition de poste à temps plein** en CDI au sein de l'entreprise, si le jeune le souhaite;
 - o **la possibilité d'intégrer un métier qualifié** permettant une réelle entrée dans la vie professionnelle et pouvant être valorisé **dans un parcours à long terme**.

Maintien de l'emploi des seniors

La Mutuelle compte maintenir dans leur emploi les salariés de 55 ans et plus (54 ans pour les travailleurs handicapés) notamment :

- **en garantissant l'accès au temps partiel** en fin de carrière avec des mesures de prise en charge des cotisations retraite ;
- **en préparant le départ à la retraite** par des mesures d'information systématiques sur le régime de retraite, la pension et l'accompagnement possible de l'entreprise ;
- **en valorisant les compétences acquises**, en organisant leur transmission auprès des jeunes et nouveaux embauchés par l'intermédiaire des salariés référents ;
- **en aménageant les postes de travail**, en cas de besoin et en liaison avec la Médecine du Travail, en prenant en compte l'ensemble des particularités des seniors.

Au-delà de la mesure spécifique à l'égard d'une catégorie d'âge, ces engagements sur l'emploi confirment la volonté de la MAIF de renforcer ses effectifs en adéquation avec son activité tout en permettant à des jeunes de nous rejoindre. En outre, ces dispositions garantissent la qualité de son service ainsi que sa relation avec ses sociétaires qui pourront, notamment, **enregistrer leurs déclarations de sinistres les samedis, toute la journée**.

A propos de la MAIF

4^{ème} assureur automobiles et 1^{er} assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2012, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. www.maif.fr